

PRINCIPES DE SELECTION 2017 LUTTE FEMININE

Pour pouvoir prétendre à être sélectionné aux échéances majeures (Championnats d'Europe et Championnats du Monde), les lutteurs devront obligatoirement **suivre le programme de l'équipe de France**, proposé par les entraîneurs nationaux senior et validé par la DTN (stages nationaux, internationaux, compétitions d'évaluation internationales et Championnats de France), respecter la convention des SHN signée avec la FFLutte & DA et **faire preuve d'un état de forme**, vérifié en stage et en tournoi, lui permettant d'être compétitif.

PROCEDURE:

- 1- A l'issue des compétitions référencées par les critères de sélections, la direction technique nationale établit la liste des sélectionnés pour les Championnats d'Europe et du Monde.
- 2- La DTN présente la liste des sélectionnés à la commission de sélection pour vérification du respect des critères établis.
- 3- La DTN informe le Président et les instances fédérales (bureau et conseil d'administration), des lutteurs qui représenteront la France aux Championnats d'Europe et du Monde.

NB : les lieux de compétitions sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution de la programmation des équipes de France.

Championnats d'Europe 2017 (U23 et sénior)

Pour être présélectionné aux Championnats d'Europe les lutteurs devront valider l'un des deux critères suivants :

- Réalisation d'une « **performance de niveau internationale** »* lors des tournois internationaux cités ci-dessous.

NB : dans le cas où dans une catégorie aucun lutteur ne réalise une performance de niveau international, la DTN étudiera le comportement et les prestations de chaque lutteur ayant participé aux tournois internationaux.

A la suite de ceux-ci, elle établira la liste des catégories mise en concurrence lors des championnats de France sénior et la soumettra à l'avis de la commission de sélection.

- Meilleure performance aux championnats de France sénior pour les catégories de poids en concurrence.

NB : à la suite des championnats de France sénior, la DTN établira la liste des catégories ayant le niveau pour participer aux championnats d'Europe 2017 (U23 et sénior)

	Catégories olympiques 48,53,58,63,69 75	Catégories non-olympiques 55,60
Tournois internationaux	Challenge Henri Deglane (FRA) 24/25 novembre 2016 Tournoi de Paris (FRA) 28/29 janvier 2017 Tournoi Klippan (SWE) 17/18 février 2017	Tournoi de Paris (FRA) 28/29 janvier 2017
Championnat de France	Championnat de France Senior – 4/5 mars 2017 Participation obligatoire dans la catégorie de poids. Compétition de sélection entre 2 lutteurs présentant les mêmes références sur l'évaluation internationale.	

** **Performance de niveau internationale** : la performance sera considérée comme internationale si le lutteur se classe dans les 3 premiers dans un des tournois référencés ci-dessus et si le lutteur a battu au moins un lutteur médaillé de la catégorie d'âge et de poids des championnats d'Europe, du monde, des Jeux Olympiques sur l'olympiade précédente et des championnats d'Europe et d'Asie 2017.*

Championnats du Monde 2017

Pour être présélectionné au Championnat du Monde les lutteurs devront valider l'un des deux critères suivants :

- Podium sur le Championnat d'Europe (U23 et/ou sénior)
- Réalisation d'une « **performance de niveau internationale** »* (pour les catégories de poids remises en concurrence par la Direction Technique Nationale)

	Catégories olympiques 48,53,58,63,69,75	Catégories non-olympiques 55,60
Tournois internationaux	GP d'Espagne (ESP) – 15/16 juillet	GP d'Espagne (ESP) – 15/16 juillet

Dans le cas où deux lutteurs d'une même catégorie se sont classés dans les 3 premiers dans leur évaluation respective, la DTN se laisse le choix la sélection.

*NB : A titre **exceptionnel**, la DTN étudiera les **cas particuliers** de lutteurs n'ayant pas répondu aux critères de sélection, mais présentant un **potentiel avéré de performance**, et les soumettre à l'avis de la commission de sélection.*